

Le ministère du Revenu peut déposer votre pension alimentaire directement dans votre compte bancaire, sauf s'il s'agit d'un compte conjoint. La succursale de l'institution financière dans laquelle votre compte est ouvert doit être située au Québec. Si le dépôt direct vous intéresse, remplissez le formulaire ci-dessus. N'oubliez pas de le signer.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements sur le Programme de perception des pensions alimentaires, composez l'un des numéros suivants :

- (418) 652-4413, pour la région de Québec ;
- 1 800 488-2323, sans frais.

Nous vous invitons à consulter le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

www.revenu.gouv.qc.ca

*Le dépôt direct, c'est simple,
sécuritaire et pratique !*

- Le dépôt direct vous offre une protection contre le vol ou la perte de chèques.
- Il est utile en cas de maladie ou d'absence de la maison.
- Il garantit le versement de votre pension alimentaire s'il y a une grève postale.
- Il permet d'économiser du temps et de l'argent... et de sauver des arbres.

Ce document a été produit avec la collaboration financière du ministère de la Justice du Canada.

Demande relative au dépôt direct de votre pension alimentaire

Cochez une case.

 Nouvelle adhésion Annulation de votre adhésion Modification des données relatives à votre adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Numéros de dossier : 9 _____ 9 _____

Changement ou modification d'adresse

(N'inscrivez rien si l'adresse indiquée dans votre dossier est exacte.)

Numéro		Avenue, boulevard, rue, case postale	
		Appartement	
Ville, village ou municipalité			
Province	Code postal	Ind. rég.	Téléphone
Date du changement d'adresse			

Signature Date

Renseignements relatifs à l'institution financière au Québec

Nom de l'institution financière	
Adresse de la succursale	
Ville, village ou municipalité	
Province	Code postal
Numéro de la succursale au Québec	Numéro de l'institution financière
Numéro de votre compte	
Date du changement d'institution financière ou de compte bancaire	

IMPORTANT 1. Joignez un spécimen de chèque personnel sur lequel vous aurez écrit au recto la mention « ANNULÉ ». Si vous n'avez pas de chèque, votre institution financière peut vous fournir une preuve équivalente. 2. Inscrivez au dos du chèque votre nom, votre numéro d'assurance sociale et votre numéro de dossier. 3. Signez le formulaire, détachez-le et insérez-le dans l'enveloppe avec votre chèque. 4. Pliez et collez l'enveloppe.

Prévoyez un délai de **30 jours** pour le traitement de votre demande.



Montréal

Ministère du Revenu du Québec

Direction des pensions alimentaires — Montréal
577, boulevard Henri-Bourassa Est,
1^{er} étage
Montréal (Québec)
H2C 1E2

Québec

Ministère du Revenu du Québec

Direction des pensions alimentaires — Québec
3800, rue de Marly,
secteur 1-1-1
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4A5